



COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)

Secrétariat Général

Direction du développement rural

CONTRIBUTION A LA 8^E SESSION DU FORUM DES NATIONS UNIES
SUR LES FORETS (UNFF8)

Novembre 2008

Introduction

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a été créée le 4 février 1998 et regroupe depuis juin 2008 vingt huit (28) Etats membres issus de l'Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Peuplée de plus de 480 millions habitants (estimations de 2005), elle couvre une superficie de 15,54 millions de km², soit 51% de celle de l'Afrique.

La Communauté vise l'établissement d'une union économique globale à travers la mise en œuvre d'un plan de développement communautaire intégrant les investissements dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel.

Dans la perspective d'une prise en compte des enjeux de développement rural de l'espace, la Communauté a adopté en juin 2007 une stratégie de développement rural et de gestion des ressources naturelles qui comporte 4 principaux axes : (i) l'appui au développement d'une agriculture durable, diversifiée et régionalement intégrée, (ii) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau, (iii) la consolidation des actions de lutte contre la désertification et (iv) la mise en place d'une plateforme de partenariat et de financement.

L'axe relatif à la lutte contre la désertification est déjà opérationnel avec notamment l'adoption et la mise en œuvre du programme de la grande muraille verte au Sahel et au Sahara.

I - Les éléments stratégiques de la lutte contre la désertification dans l'espace CEN-SAD

Avec l'appui technique de ses partenaires, la Communauté a défini des éléments stratégiques d'action qui prend en compte la grande variété du point de vue écologique, culturel, social et économique de la zone CEN-SAD. Il a été particulièrement pris en compte la grande diversité en matière de ressources naturelles (forêts, faunes, terres et ressources en eau), abondance dans certains Etats membres et la rare dans d'autres. Dans toutes les situations, ces ressources naturelles notamment les forêts demeurent fragiles et vulnérables du fait de la pression des économies de la majorité des Etats membres peu évoluées et très tributaires des ressources naturelles.

Les éléments stratégiques retenus pour faire face à la dégradation des ressources naturelles sont :

- La connaissance des ressources naturelles et des processus qui affectent leur gestion durable pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification (LCD) ;
- La promotion des activités de LCD et de développement local des communautés et des terroirs ;
- La promotion de la coopération pour l'appui institutionnel, la facilitation de la mise en œuvre des plans d'actions nationaux (PAN) dans les pays

de la Communauté et la gestion des connaissances, de l'information scientifique et technique, et de la formation des ressources humaines.

II - Actions en lien avec la gestion durable des forêts (Agenda de la 8^e UNFF)

- *Forêts et changement climatique*
- *Inverser la tendance de perte du couvert végétal*
- *Forêts et conservation de la biodiversité*
- *Moyen de gestion durable des forêts*

Après plus d'une décennie de mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays membres, force est de constater que les résultats sur le terrain sont plutôt mitigés. La vulnérabilité des écosystèmes reste importante au niveau de l'espace CEN-SAD. Les actions ci-après ont été initiées pour consolider les efforts déployés par l'ensemble des acteurs (populations rurales, Etats membres, institutions régionales et internationales).

A/ L'appui aux programmes d'action sous-régionaux

Il s'agit de consolider les programmes sous régionaux dans le sens de la prise en compte :

- des acquis scientifiques et techniques issus des projets de LCD mis en œuvre dans les pays membres ;
- des relations entre la désertification d'une part et les changements climatiques et la migration d'autre part.

A ce titre, les activités suivantes ont été menées :

- ◆ La participation et l'appui à l'organisation du colloque régional sur la mobilisation des ressources et le renforcement des partenariats pour la lutte contre la désertification tenue à Gabès (Tunisie) du 17 au 19 juin 2007. Le colloque a regroupé l'Observatoire du Sahara et du Sahel, l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la CEN-SAD et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et a permis d'adopter et de lancer des programmes communs de lutte contre la dégradation des ressources naturelles en vue rendre plus visibles les impacts des actions sur le terrain et d'améliorer la synergie des interventions.
- ◆ L'organisation d'une réunion d'experts sur «désertification, migration et développement local» à Tripoli du 26 au 29 novembre 2007, en collaboration avec le Mécanisme Mondial, dans le but de mieux prendre en compte les aspects socio-économiques dans les actions de lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles notamment les forêts. La réunion a connu la participation d'une soixantaine d'universitaires, de chercheurs, de cadres et de représentants de la société civile venus des pays membres et de l'Europe et a relevé la nécessité de

mettre en place des mécanismes de renforcement des connaissances sur les liens entre ces phénomènes et de prendre dorénavant en compte la dimension migration dans la définition des indicateurs liés à la désertification et la dégradation des ressources naturelles.

B/ Le programme Grande Muraille verte au Sahel et au Sahara

L'initiative de la Grande Muraille Verte a été adoptée par la 7e Conférence des Leaders et Chefs d'États de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) en 2005 à Ouagadougou (Burkina-Faso) et inscrite comme un programme majeur à développer dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement rural et de gestion des ressources naturelles.

Le Programme vient en appui à des projets planifiés ou en cours d'exécution pour en améliorer l'efficacité technico-économique et la durabilité des impacts. Il symbolise et exprime une volonté politique forte des États de la Communauté pour consolider et renforcer solidairement la mise en œuvre des initiatives et programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification. Il vise essentiellement l'amélioration de l'efficacité des efforts en matière de foresterie et la mise au point de nouvelles formules de développement durable intégrant la protection des infrastructures et des ressources naturelles, la production d'énergie verte et de produits vivriers et la création d'emploi et de revenus durables. Il contribue ainsi à une plus grande synergie entre la mise en œuvre des trois conventions issues du processus de Rio, la lutte contre la désertification, la protection de la diversité biologique et l'adaptation aux changements climatiques.

Les résultats ci-après ont été définis en vue de réaliser les attentes du programme :

- le ralentissement de l'érosion du sol et la restructuration des sols dégradés: la présence du couvert végétal ralentit la vitesse du vent et favorise l'infiltration de l'eau, l'augmentation de matières organiques d'origine végétale et animale favorise la reconstitution du sol ;
- une augmentation accrue du taux de reboisement dans les pays traversés par la Grande Muraille Verte (GMVSS) : avec l'intention, entre autres, de restaurer les équilibres écologiques et la biodiversité et de satisfaire les besoins locaux en produits forestiers, spécifiquement en bois de chauffe, en grumes et produits ligneux et non: sève, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée, etc.
- la redynamisation, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage en termes aussi bien de la production que de la productivité ;

- L'inversion du phénomène de l'exode rural avec des migrants qualifiés de plus en plus de « migrants écologiques » en restaurant les moyens d'existence des zones dégradées.

Les activités à développer dans le cadre de ces résultats seront menées à deux niveaux :

- **Une composante nationale**, orientée vers la mise en œuvre de projets de terrain à travers notamment la « consolidation et la viabilisation des réalisations antérieures » et la « réalisation de nouvelles murailles »
- **Une composante régionale** qui se consacrera à la mise en place d'un réseau régional de coopération et d'échange d'expériences sur la restauration des ressources naturelles dégradées et la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des actions.

En juin 2008, les Instances de la Communauté ont adopté un plan d'action de deux ans (2008 - 2010), d'un budget de 2,7 millions de dollars US et qui vise à promouvoir des actions pilotes et de définir des programmes d'investissement à mettre en œuvre dans le cadre du programme de la grande muraille. Ce plan d'action sera mis en œuvre sous l'égide la CEN-SAD et de la Commission de l'Union Africaine et impliquera les Etats membres et les Organismes régionaux et internationaux. Les activités ci-après sont définies au titre de l'exercice 2008/2009 :

- La définition de la zone d'action du programme et l'adoption du tracé de la grande muraille verte,
- La capitalisation des expériences et des recherches en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles,
- L'adoption du guide de projets labellisés et identification des actions pilotes à promouvoir au cours des deux ans.

L'opérationnalisation de ces initiatives est favorisée par l'engagement politique exprimé des Instances de la Communauté de prendre en charge véritablement les questions liées à la dégradation des ressources naturelles et la désertification. Le processus reste néanmoins handicapé par des contraintes auxquelles le Secrétariat Général de la CEN-SAD et ses partenaires devront s'y atteler pour juguler efficacement lesdits phénomènes. Ce sont :

- Le financement du secteur rural et particulièrement de la gestion durable des terres et des forêts reste une préoccupation majeure et dont un mécanisme innovant de mobilisation des ressources, basé sur les capacités locales, sera plus appropriée pour y faire face,
- Une coordination efficace de l'ensemble des efforts engagés (national et régional) est nécessaire pour améliorer la visibilité et l'impact des interventions,
- Une insuffisance de valorisation des acquis et des expériences réalisés çà et là dans la zone sahélo saharienne en vue de faire face au manque de

ressource et au risque de duplication des actions notamment de recherches dans des espaces agroclimatiques similaires.

III - Coopération et partenariat sous-régional et régional en lien avec la gestion durable des forêts

- La plateforme de partenariat Sud-Sud et de financement en lien avec la gestion durable des ressources naturelles en cours de mise en place avec l'appui du Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification. Elle vise à stimuler les investissements dans le secteur rural et faciliter les échanges d'expériences variées et riches de l'espace CEN-SAD en matière notamment de la lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles. Les besoins d'investissement sont en cours d'évaluation en collaboration avec les Etats membres et les partenaires régionaux et serviront de base de négociation et de concertation avec les donateurs intéressés par les secteurs d'intervention identifiés.
- Les concertations périodiques avec les Communautés Economiques Régionales (CEDEAO, UMA, IGAD, COMESA et CEEAC) partageant les mêmes membres Etats membres servent de cadre de partage des initiatives en cours dans chaque Communauté en matière de développement rural, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles et de définir des mécanismes de mise en commun des efforts dans le sens de l'amélioration de la synergie d'action et de l'efficacité des interventions des différents acteurs. Une première concertation a été tenue à Tripoli les 22 et 23 octobre 2007 et a permis d'adopter un plan d'action commun en matière de renforcement des capacités nationales des Etats membres, de mobilisation du financement et partage des expériences relatives à la lutte contre la dégradation des ressources naturelles.

Conclusion

L'engagement de la Communauté pour la lutte contre la désertification est une réalité et s'impose du fait de la fragilité d'une grande partie de l'environnement écologique de l'espace CEN-SAD. Le processus de mise en place des programmes, des cadres de concertation et des outils de financement suit son cours et devrait permettre à terme de renforcer la visibilité des interventions en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles dans l'espace CEN-SAD. Toutes les actions sont initiées en collaboration avec les Etats membres, les Communautés Economiques Régionales et les organismes scientifiques régionaux et internationaux. La CEN-SAD se consacrera davantage à la mobilisation du financement, la coordination des efforts et la valorisation des acquis et expériences en vue de rendre plus perceptibles et efficaces les interventions de lutte contre la dégradation des ressources naturelles dans son espace.

Bibliographie

CEN-SAD, 2007 : Stratégie de développement rural et de gestion des ressources naturelles, 30P.

CEN-SAD et AUC, 2008 : Programme grande muraille verte : Plan d'action 2008 - 2010, 23P.

Annexes

Listes des Etats membres

Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest
1. Egypte	1. Bénin
2. Libye	2. Burkina Faso
3. Maroc	3. Côte D'Ivoire
4. Tunisie	4. Gambie
Afrique centrale	5. Ghana
1. Centrafrique	6. Guinée
2. Tchad	7. Guinée Bissau
Afrique de l'Est	8. Liberia
1. Comores	9. Mali
2. Djibouti	10. Mauritanie
3. Erythrée	11. Niger
4. Kenya	12. Nigeria
5. Somalie	13. Sao tomé et Principe
6. Soudan	14. Sénégal
	15. Sierra Leone
	16. Togo